

NORMES ET SECURITE

Casques d'Equitation

Qu'en est-il de la norme EN1384/2012?

En Octobre 2014, la norme EN1384 applicable aux casque d'équitation a été supprimée. Elle n'a pas encore été renouvelée. En attendant, les fabricants doivent appliquer les mentions CE certifié à dire d'expert ou Casque labellisé CE, conforme au protocole VG101.0402014-12

Mon casque n'est donc plus sécurisé?

Non bien évidemment. Tous les casques dont la date de fabrication est antérieure à Novembre 2014 peuvent être vendus et achetés sans limites de temps!*

La législation actuelle souhaiterait un standard plus stricte avec de plus forts arguments de sécurité.

Toujours soucieux de votre sécurité, votre magasin Terres et Eaux vous tiendra informé des évolutions de la législation.

*Si votre casque n'a pas de date de production :il n'est donc ni conforme, ni réglementaire aux obligations légales, quelque soit le marquage associé.